

LE « CHOC DES SAVOIRS » DANS LES ÉCOLES

- La labellisation des manuels
- Les évaluations nationales généralisées
- Le tri des élèves de CM2

LES MANUELS

À l'heure actuelle :

- les éditeurs peuvent librement **produire** des manuels ;
- les écoles peuvent **commander** des manuels (en fonction du budget des communes et des choix disponibles dans un éventuel catalogue préétabli par la commune) ;
- les enseignant·es peuvent librement **utiliser** les manuels qui sont à disposition dans l'école.

LES MANUELS

- Le projet initial du ministère, annoncé en décembre 2023, était de faire progressivement **labelliser tous les manuels du CP à la terminale.**
- Finalement, la procédure ne concernera que les **manuels de lecture et de mathématiques en CP voire en CE1.**
- Dès que la procédure sera en place, les manuels pourront commencer à être labellisés sur les programmes actuels, qui seront pourtant revus pour la rentrée 2024.

LES MANUELS

Seuls les manuels labellisés seront financés par l'État, sous forme de commandes groupées ou de remboursement *a posteriori* des communes.

➔ il y a donc un risque pour que les communes se désengagent du financement des manuels ou ne proposent aux écoles que les manuels labellisés

➔ **la labellisation des manuels est donc un moyen d'imposer des méthodes aux enseignant·es.**

Quels objectifs ?

- Imposer peu à peu la labellisation à tous les niveaux et à toutes les disciplines :
« Il importe de ne pas gâcher la chance que pourrait représenter la création d'une labellisation en imposant sa mise en œuvre à la hâte » (mission parlementaire sur la lecture)
- Imposer une certaine vision de l'apprentissage de la lecture (uniquement syllabique) et des mathématiques (avec la nouvelle lubie de la « méthode de Singapour »).

LES ÉVALUATIONS NATIONALES GÉNÉRALISÉES

2017-2018 : évaluations début CP

2018-2019 : évaluations début CP, mi-CP, début CE1

➡ assez forte mobilisation localement mais qui s'est essoufflée avec les années et sous la pression des DSDEN

2023-2024 : évaluations début CP, mi-CP, début CE1, début CM1

2024-2025 : généralisation des évaluations nationales à tous les niveaux ?

LES ÉVALUATIONS NATIONALES GÉNÉRALISÉES

Quel objectif ? Avoir des indicateurs chiffrés pour « piloter » le système éducatif :

- ➔ allocation des moyens (postes) aux écoles et aux collèges
- ➔ répartition des élèves
- ➔ renforcement de la chaîne hiérarchique avec des objectifs pour les IEN et les directeurs·trices
- ➔ classement des écoles
- ➔ prime au mérite des enseignant·es

LES ÉVALUATIONS NATIONALES GÉNÉRALISÉES

Alors que :

- les enseignant·es évaluent déjà leurs élèves
- les évaluations réduisent les enseignant·es à des exécutant·es
- les évaluations les plus utiles sont celles qui sont liées aux apprentissages réels dans la classe
- le poids de plus en plus important des évaluations nationales risque de mener à un phénomène de bachotage voire de falsification des résultats

LE TRI DES ÉLÈVES DE CM2

Pour mettre en place les groupes de niveau en français et en mathématiques en 6^e (soit plus d'un tiers du temps scolaire), le ministère va demander aux enseignant·es de procéder au **tri des élèves de CM2** afin de placer les élèves les plus en difficulté dans des groupes homogènes **dont les effectifs ne seront pas plafonnés.**

LE TRI DES ÉLÈVES DE CM2

C'est une rupture complète avec l'aide aux élèves en difficulté qui, à l'école, se pratique **à l'intérieur des classes** ou par l'intervention d'enseignant·es spécialisé·es du Rased (là où ils et elles n'ont pas encore totalement disparu !) prenant en charge des **petits regroupements ponctuels d'élèves sur des difficultés identifiées.**

LE TRI DES ÉLÈVES DE CM2

Comment peut-on espérer susciter une dynamique d'entraide et faire réussir les élèves quand **les élèves les plus en difficulté seront regroupé·es dans des sous-classes, séparé·es de leurs camarades**, sans aucune garantie sur le nombre d'élèves par groupe ?

NOS REVENDICATIONS

SUD éducation revendique :

- la baisse du nombre d'élèves par classe,
- une meilleure formation initiale et continue des personnels sur temps de service,
- un meilleur accompagnement médico-social des élèves,
- la reconnaissance du métier d'AESH par la création d'un véritable statut de la fonction publique